

Vous désirez obtenir une attestation de réussite suite à la perte ou destruction de votre diplôme :

- Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)
- Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP)
- Mention Complémentaire niveau 5 (MC 5)
- Baccalauréat Professionnel (BCP)
- Mention Complémentaire niveau 4 (MC 4)
- Brevet Professionnel (BP)
- Brevet des métiers d'art (BMA)
- Brevet de technicien (BT)

Vous devez fournir les renseignements suivants :

NOM de naissance - Prénoms								
NOM d'usage								
Date de naissance								
LIEU de naissance								
Adresse complète								
Adresse courriel obligatoire								
N° de téléphone obligatoire								
Nature du diplôme (Cocher la case correspondante)	CAP <input type="checkbox"/>	BEP <input type="checkbox"/>	MC5 <input type="checkbox"/>	BCP <input type="checkbox"/>	MC4 <input type="checkbox"/>	BP <input type="checkbox"/>	BMA <input type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>
Spécialité (<i>précise et complète</i>)								
Année d'obtention précise								
Etablissement fréquenté pour ce diplôme								
Département d'inscription (pour les candidats libres)								

ATTENTION :

Une suite favorable ne pourra pas être donnée à votre demande si les renseignements fournis sont erronés ou incomplets.

Veillez joindre à votre courrier :

- Une photocopie recto-verso de votre pièce d'identité
- Une enveloppe (format 16X23 cm) libellée à vos nom et adresse, suffisamment affranchie.
- **Ne pas envoyer de chèque.**

Retournez la présente fiche et les pièces demandées à l'adresse suivante :

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
Division des Examens et concours (DEC)
4 rue d'AUXONNE
CS 74222
54042 NANCY CEDEX



Les diplômes du DNB (Brevet des Collèges) sont gérés par la DSDEN de Moselle. (03 87 38 64 67)

Les diplômes des Baccalauréats généraux et technologiques et des BTS sont gérés par le Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz. (03 83 86 21 95)